

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 MARS 2008 à 20 Heures 00

=====

Pour répondre à une convocation du Maire, en date du 15 mars 2008 et sous la Présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2008 à 20 Heures 00.

ETAIENT PRESENTS :

M. GENDRE, Maire. MM. TIVENIN. ZELIE. Mme EPAUD. M. FRERE. Mme VANOOST.
Adjoints.

Mmes BERTRANET. CASSIN. DROUIN. LE GALL. MIHURA
MM. BASTIER. BERTHOMES. CAHOUET. CROCI. DJEDDI. FRILOUX. LE BARON.
OGER. PERRAIN. PINAUD. SENECHAL.

Conseillers Municipaux 22

ONT DONNE POUVOIR : néant

Absents : Mme V. JOUSSELOT (rejoint la séance à 22H) 1
23

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

La candidature de M. Jean-Claude SENECHAL est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL : Le procès-verbal de la réunion en séance d'installation du 14 mars 2008, qui n'appelle pas d'observations particulières est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

400^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DU QUEBEC

M. le Maire expose que la ville de Québec fête en 2008 le 400^{ème} anniversaire de son érection et qu'à cette occasion de nombreuses animations sont prévues.

L'association Flottille en Pertuis vient d'obtenir une subvention d'un montant de 15 000 € auprès du Conseil Général pour l'exposition et le programme d'activités prévus d'avril à fin août à la Maison du Platin

La commune de LA FLOTTE ne peut que s'associer à la commémoration de cet anniversaire en contant l'histoire de Gilles GAUTREAU, natif de La Flotte, parti le 31 mars 1665 s'établir à Québec en Nouvelle-France. C'est ainsi que le feu d'artifice de la mi-août sera organisé sur ce thème et qu'un programme d'animations est en cours de préparation.

Affaire à suivre.

BUDGET 2008

Pour information, M. le Maire remet à chaque nouvel élu, une copie des budgets : Commune, Port, camping votés le 25 février dernier.

CHORALE DES «HAUTES RAIZES»

M. le Maire présente une demande de subvention complémentaire de 300 € formulée par L'Association Chorale des Hautes Raizes à qui il a été attribué en 2008 une subvention de 200€ identique à celle de 2007.

Il est expliqué que l'association sollicite une subvention d'un montant total de 500 € au titre de l'année 2008 car elle diversifie et intensifie ses activités depuis quelques mois : participation au concert de l'Harmonie Municipale en janvier, organisation de concert en juin... ; et donc augmente ses frais de fonctionnement

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer un complément de subvention comme suit :

- Association «Chorale Les Hautes Raizes» = 300,00 €(art. 6574)

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune 2008

DESIGNATION DES COMMISSIONS

Après discussion et sollicitations d'administrés, la Composition des commissions s'établit comme suit :

COMMISSION « CADRE DE VIE »

Léon GENDRE

Marc TIVENIN

Roger ZELIE

Véronique JOUSSELOT

Jean-Claude SENECHAL

Marie-Thérèse EPAUD

Maryse VANOOST

Eric BASTIER

Jacky OGER

Marianne MIHURA

Simon-Pierre BERTHOMES

Anne-Marie BERTRANET

Michèle DROUIN

Extra-municipaux :

J.M. CHAUVET D'ARCIZAS

Nadia ROJDESTVENSKY

Christian DELVAL

COMMISSION « JEUNESSE ET SPORTS »

Olivier FRILOUX

Marc TIVENIN

Roger ZELIE

Jacques DJEDDI

Bernard PERRAIN

Alain CROCI

Philippe LE BARON

Hélène CASSIN

Fabienne LE GALL

Extra-municipaux

Claude MERCIER

Pierre-Olivier WESSELS

Xavier BERAUD-BEDOUIIN

Vanessa BONNAUD

COMMISSION SECURITE ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX

Roger ZELIE

Marc TIVENIN

Jean-Claude SENECHAL

Jacky OGER

Alain CROCI

Extra-municipaux

Xavier BERAUD-BEDOUIIN

COMMISSION AGRICULTURE OSTREICULTURE

Bernard PERRAIN

Marc TIVENIN

Lionel PINAUD

Fabienne LE GALL

Hélène CASSIN

Eric BASTIER

Jean-Roger CAHOUET

Extra-municipaux

Claude BERCHOTTEAU

COMMISSION FETES ET ANIMATIONS

Maryse VANOOST

Jean-Claude SENECHAL

Marc TIVENIN

Roger ZELIE

Marie-Thérèse EPAUD

Véronique JOUSSELOT

Alain CROCI

Jacques DJEDDI

Eric BASTIER

Jacky OGER

Olivier FRILOUX

Marianne MIHURA

Anne-Marie BERTRANET

Michèle DROUIN

Extra-municipaux

Yvon PRIOUZEAU

Jean LAGORD

Michel ACHARD

Christian DELVAL

Alain MERCIER

Nicole LACHENAUD-POMIES

Nadia ROJDESTVENSKY

Claude MERCIER

P.Olivier WESSELS

René JODET

Alain BONNAUD

Jean MERCIER

COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION TOURISME

Véronique JOUSSELOT

Simon-Pierre BERTHOMES

Michèle DROUIN

Philippe LE BARON

Jacky OGER

Extra-municipaux

Eric LEM

Gilbert ENAUD

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Fabienne LE GALL

Roger ZELIE

Hélène CASSIN

Olivier FRILOUX

Anne-Marie BERTRANET

COMMISSION PORT LITTORAL ET COTES

Robert FRERE

Jean-Roger CAHOUET

Lionel PINAUD

Marie-Thérèse EPAUD

Véronique JOUSSELOT

Philippe LE BARON

Simon-Pierre BERTHOMES

Bernard PERRAIN

Extra-municipaux

Patrick CHEVRIER

COMMISSION DES FINANCES

Léon GENDRE

Et l'ensemble du Conseil Municipal

COMMISSION MARCHE COMMERCE ARTISANAT

Alain CROCI

Marie-Thérèse EPAUD

Lionel PINAUD

Eric BASTIER

Marianne MIHURA

Anne-Marie BERTRANET

Extra-municipaux

Claude MERCIER

COMMISSION CULTURE

Bernard PERRAIN

Simon-Pierre BERTHOMES

Marc TIVENIN

Philippe LE BARON

Maryse VANOOST

Michèle DROUIN

Extra-municipaux

Jacky PECHEREAU

Eric LEM

COMMISSION ESPACES NATURELS PECHE CHASSE

Lionel PINAUD

Marc TIVENIN

Léon GENDRE

Véronique JOUSSELOT

Robert FRERE

Marie-Thérèse EPAUD

Eric BASTIER

Jacky OGER

Extra-municipaux

Lionel GODOT

COMMISSION POLITIQUE DE L'EMPLOI

Simon-Pierre BERTHOMES

Jacky OGER

Extra-municipaux

Gilbert ENAUD

M. le Maire précise que la composition des commissions n'est pas figée, les élus pouvant toujours s'inscrire à d'autres commissions. De même, chaque responsable de commission peut s'adjoindre des membres extra-municipaux qui le solliciteraient en raison de leur expérience, profession, ou disponibilité.

DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.T.S.I. – ILE DE RE/TOURISME – PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE –

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose qu'il convient de procéder à diverses désignations : Conseil d'administration de l'O.T.S.I., Ile de Ré/Tourisme, Association des « Plus beaux Villages de France »

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux désignations comme suit :

Conseil d'administration de l'O.T.S.I.

- Véronique JOUSSELOT Adjointe
- Maryse VANOOST Adjointe
- Simon-Pierre BERTHOMES Conseiller Municipal

Délégué à ILE DE RE/TOURISME

- Véronique JOUSSELOT Adjointe

Représentant de la commune à l'Association « Les plus beaux Villages de France »

M. Jean-Claude SENECHAL Conseiller Municipal

DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE AU MAIRE

M. le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée du mandat, certaines attributions de cette Assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de quelques points de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire, une délégation permanente sur plusieurs points du texte,

Décide, à l'unanimité :

M. le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat :

1 - d'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

- a) les décisions prises par lui, par délégation du Conseil Municipal,
- b) les décisions prises par lui, pour l'exécution des délibérations du Conseil Municipal,
- c) les décisions prises en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal

2 - de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

4 - de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni des conditions ni de charges,

7 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

8 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal

9- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

DELEGATIONS DONNEES AUX ADJOINTS ET CONSEILLER – INDEMNITES -

M. le Maire rappelle les délégations qu'il a données aux Adjointes en application de l'article L 2122-18

Premier Adjoint Marc TVENIN

Délégation de signature générale, voirie, personnel technique, travaux en régie

Deuxième Adjoint Roger ZELIE

Camping municipal, travaux neufs d'infrastructures et de rénovation bâtiments communaux, gestion des salles Base Nautique et Espace Bel Air, commission de sécurité et d'accessibilité

Troisième Adjoint : Marie-Thérèse EPAUD

Centre communal d'action sociale et toutes les missions inhérentes aux affaires sociales

Quatrième Adjoint ; Robert FRERE

Gestion et entretien des installations portuaires : port, avant-port, filières, mouillages, emprise portuaire. Encadrement du personnel affecté au port, relations avec les usagers du port

Cinquième Adjoint : Véronique JOUSSELOT

Toutes missions inhérentes au tourisme, communication, information, bulletin municipal

Sixième Adjoint : Maryse VANOOST

Préparation et suivi des Fêtes, calendrier des manifestations, relations avec les associations et les élus

Enfin, délégation vient d'être donnée à M. FRILOUX Olivier pour assurer le « pilotage » de la commission jeunesse et sports : organisation soirée jeunes, relations avec les associations sportives, les enseignants et les élus ;

A cet effet M. FRILOUX remercie M. le Maire pour la confiance accordée

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-23, L 2123-24, L 2123-24-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2008-198 du 27 février 2008 (J.O. du 29/02/2008) fixant les montants maximaux des indemnités de fonction brutes mensuelle des titulaires de mandats locaux, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} Avril 2008, l'enveloppe annuelle globale sera répartie comme suit :

Maire : 41,75 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

Les six Adjointes : 15,71 % « « « «

Conseiller délégué : 5,95 % « « « «

Article 2 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE -

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, suite aux élections municipales

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil en matière et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux normal de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Dominique ORIOU, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € par an.

DEMANDE DE CONCESSION STATIONNEMENT A LONG TERME

M. le Maire présente les demandes de pétitionnaires, titulaires de permis de construire, respectivement - 07 E 022 - rue de la Garde et - 07 E 099 - rue Charles Biret qui sollicitent une concession à long terme sur le parc public de la commune pour la réalisation de places de stationnement de voiture.

Après examen, M. le Maire propose de rejeter ces demandes, considérant :

- le peu de places existantes dans les installations communales
- que la concession à long terme est fixée par les textes en vigueur, à au moins 15 ans,
- qu'il convient de réserver les places existantes à une utilisation temporaire

et de ce fait propose que les pétitionnaires concernés s'acquittent de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité répond négativement à ces deux demandes.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente les D.I.A. déposées en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 25 février 2008 :

<u>SECTION</u>	<u>DENOMINATION</u>	<u>NATURE</u>	<u>SUPERFICIE</u>
1 AC 378	Rue du Temple et du Parc	bâti	815m ²
2 AB 989	Ruelle de la Guigneraie	bâti	192m ²

Après examen des demandes et des plans, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles pré-citées.

ETABLISSEMENT DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION CONVENTION S.D.E.E.R.

M. le Maire présente les deux conventions qu'il conviendrait de passer avec le Syndicat d'électrification et d'équipement rural pour l'édification de postes de transformation en cabine lieudit « la Dourdon » et lieudit « la Petite Touche »

La commune accorderait au S.D.E.E.R. :

- l'occupation sur son domaine privé d'un terrain de 9,50m², en vue de l'édification, et ce pendant toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage
- le droit de faire passer sur le domaine communal, toutes les canalisations électriques nécessaires à la distribution de l'électricité,
- l'autorisation de pénétrer sur le terrain, par les agents des entreprises autorisées par le S.D.E.E.R., ou du Concessionnaire d'E.D.F. en vue de l'édification, la surveillance, l'entretien et la réparation du poste et des câbles électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les dites conventions.

Véronique JOUSSELOT rejoint la séance à 22H00

Z.A.D. DE LA MALADRERIE

M. le Maire rappelle que par arrêté en date du 1^{er} octobre 2007 M. le Préfet de la Charente Maritime a créé une zone d'aménagement différé au lieudit « la Maladrerie » d'environ 5Ha en vue de la création de logements sociaux.

Il convient dès à présent de préparer ce dossier et à cet effet une estimation du prix des terrains doit être sollicitée.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter cette estimation auprès des Services de la Trésorerie Générale.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'UN MARIN PECHEUR

M. le Maire présente une demande d'un marin-pêcheur de ST MARTIN DE RE, qui sollicite l'autorisation de venir vendre son poisson sur le Port de LA FLOTTE

Cette affaire doit être étudiée préalablement et réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.

DEMANDE DE DEROGATION AU TRAVAIL DU DIMANCHE

Mme MIHURA Marianne présente plusieurs courriers émanant de commerçants et gérants d'établissements (articles cadeaux, souvenirs, articles de plage, prêt à porter, chaussures, bijoux...) rues du Général de Gaulle et du Marché à La Flotte, qui sollicitent une dérogation au repos dominical pour la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2008

Il s'agit de :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - NAUDEAU / METTE | bijoux fantaisies |
| - SARL BMTS « La Costage » | prêt à porter - chaussures |
| - SARL BI-KINI | maillots de bains, sous vêtements |
| - SARL « Côté Ouest » | prêt à porter – chaussures |
| - POITEVIN Béatrice et Claude | « Le panier gourmand » vaisselle, sel et dérivés... |
| - M. Mme BOQUILLON | « HUAHINE » et « RETRO VERSO » vêtements |

Conformément à l'article L 221-8-1 du Code du Travail, l'avis du Conseil Municipal doit être recueilli.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ces demandes de dérogation compte tenu de l'afflux touristique important constaté à cette période.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES ANIMAUX FLOTTAIS

Conformément à ce qui avait été annoncé au cours de la campagne électorale, M. le Maire proposera à ses collègues de subventionner l'Association qui prendra en charge la stérilisation des chats errants

RAPPEL DES PROJETS DE TRAVAUX

- Agrandissement de la Base nautique
- Etudes pour la protection de l'avant-port
- Etudes pour la création d'un réseau d'irrigation agricole
- Aménagement rue Camille Magué et rue Gaston Lem : préalablement à ces travaux, la rénovation des réseaux doit être effectuée, celle-ci est prévue au programme 2008/2009 du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne sollicitant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 H 30.